

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Fables Choiesies, Mises En Vers

La Fontaine, Jean de

Paris, 1755

Fable XX. Testament Explique Par Esope.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1398

FABLE XX.
TESTAMENT
EXPLIQUÉ
PAR ÉSOPE.

FABLE XX.

TESTAMENT EXPLIQUÉ PAR ÉSOPE.

Si ce qu'on dit d'Ésope est vrai,
C'étoit l'oracle de la Grèce:
Lui seul avoit plus de sagesse
Que tout l'Aréopage. En voici, pour essai,
Une histoire des plus gentilles;
Et qui pourra plaire au lecteur.

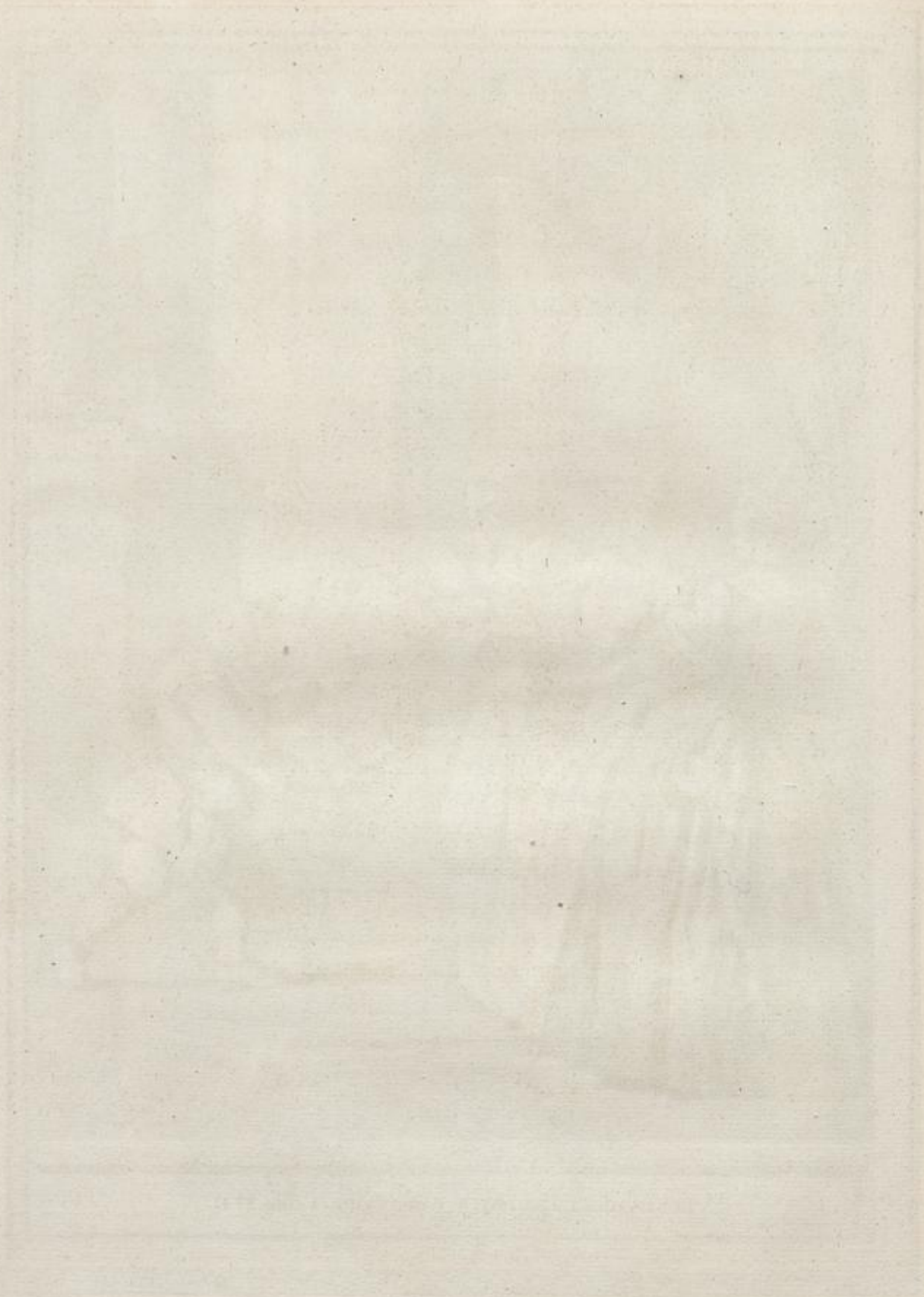
Un certain homme avoit trois filles,
Toutes trois de contraire humeur:
Une buveuse, une coquette,
La troisième avare parfaite.
Cet homme par son testament,
Selon les loix municipales,
Leur laissa tout son bien par portions égales,
En donnant à leur mere tant,
Payable quand chacune d'elles
Ne posséderoit plus sa contingente part.
Le pere mort, les trois femelles
Courent au testament, sans attendre plus tard.
On le lit; on tâche d'entendre
La volonté du testateur;
Mais en vain: car comment comprendre
Qu'aussi-tôt que chacune sœur
Ne posséderait plus sa part héréditaire,
Il lui faudra payer sa mere?
Ce n'est pas un fort bon moyen
Pour payer, que d'être sans bien.
Que vouloit donc dire le pere?
L'affaire est consultée; & tous les Avocats,
Après avoir tourné le cas



TESTAMENT EXPLIQUE PAR ESOP. Fable XI II.

J.B. Oudry inv.

J.Ph. Le Bas sculp.



En cent & cent mille manieres,
Y jettent leur bonnet, se confessent vaincus;
Et conseillent aux héritieres
De partager le bien, sans songer au surplus.
Quant à la somme de la veuve,
Voici, leur dirent-ils, ce que le Conseil treuve:
Il faut que chaque sœur se charge par traité
Du tiers payable à volonté,
Si mieux n'aime la mere en créer une rente
Dès le décès du mort courante.
La chose ainsi réglée, on composa trois lots:
En l'un, les maisons de bouteille,
Les buffets dressés sous la treille,
La vaisselle d'argent, les cuvettes, les brocs,
Les magasins de Malvoisie,
Les esclaves de bouche; & pour dire en deux mots,
L'attirail de la goinfrerie.
Dans un autre, celui de la coquetterie;
La maison de la ville, & les meubles exquis,
Les eunuques & les coëffeuses,
Et les brodeuses,
Les bijoux, les robes de prix.
Dans le troisième lot, les fermes, le ménage,
Les troupeaux & le pâturage,
Valets & bêtes de labeur.
Ces lots faits, on jugea que le sort pourroit faire,
Que peut-être pas une sœur
N'auroit ce qui lui pourroit plaire.
Ainsi, chacune prit son inclination,
Le tout à l'estimation.
Ce fut dans la ville d'Athenes,
Que cette rencontre arriva.
Petits & grands, tout approuva
Le partage & le choix. Ésope seul trouva
Qu'après bien du temps & des peines,

Y



Les gens avoient pris justement
Le contre-pied du testament.
Si le défunt vivoit, disoit-il, que l'Attique
Auroit de reproches de lui!
Comment! Ce peuple qui se pique
D'être le plus subtil des peuples d'aujourd'hui,
A si mal entendu la volonté suprême
D'un testateur! Ayant ainsi parlé,
Il fait le partage lui-même,
Et donne à chaque sœur un lot contre son gré,
Rien qui pût être convenable,
Partant rien aux sœurs d'agréable:
A la coquette l'attirail
Qui fuit les personnes buveuses:
La biberonne eut le bétail:
La ménagère eut les coëffeuses.
Tel fut l'avis du Phrygien,
Alléguant qu'il n'étoit moyen
Plus sûr, pour obliger ces filles
A se défaire de leur bien:
Qu'elles se mariroient dans les bonnes familles,
Quand on leur verroit de l'argent:
Pairoient leur mere tout comptant;
Ne posséderoient plus les effets de leur pere,
Ce que disoit le testament.
Le peuple s'étonna comme il se pouvoit faire
Qu'un homme seul eut plus de sens,
Qu'une multitude de gens.

Fin du second Livre.



(Fable XLII.)